

Activité de la société d'études économiques et sociales

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **2 (1944)**

Heft 3

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Activité de la société d'études économiques et sociales

Assemblée générale.

L'assemblée a eu lieu le vendredi 16 juin 1944. Après avoir entendu un bref rapport de M. le conseiller d'Etat A. Vodoz, président, sur l'activité de l'année écoulée et donné décharge de leur mandat à MM. les vérificateurs des comptes, les membres présents eurent le privilège d'entendre M. le conseiller d'Etat F. Porchet, membre du comité de patronage, parler des :

Directives de l'Union suisse des paysans

M. Porchet a relevé trois éléments qui valent à l'agriculture une situation de tout premier plan en Suisse. La classe paysanne, grâce à une forte natalité, maintient la population à son niveau actuel ; à cet égard, elle est un précieux réservoir humain. Par son nombre et par ses qualités tant physiques que morales, elle assure le renouvellement des élites. Enfin son labeur a fortement contribué à garantir notre ravitaillement depuis 1940. C'est à ces titres que la population campagnarde doit être remerciée et que des dispositions spéciales seront prises pour éviter qu'au lendemain des hostilités actuelles une crise semblable à celle qui a suivi la première guerre mondiale n'ait lieu. A cet effet, le Conseil fédéral s'est engagé à aider l'agriculture après la guerre, ce qui a incité l'Union suisse des paysans à formuler quelques revendications.

Elle voudrait que les prix des produits de la terre puissent assurer au chef d'une entreprise agricole un salaire égal à celui d'un ouvrier qualifié de l'industrie et que l'ouvrier agricole reçoive un salaire équivalent à celui d'un manœuvre dans l'industrie.

La deuxième revendication concerne le rendement, lequel devrait être au moins égal au taux appliqué aux dettes hypothécaires. Or, si un gros effort a été fait en vue d'améliorer ce rendement en rationalisant les méthodes de travail, le résultat n'a pas encore permis d'équilibrer les deux taux. Ce sont les conditions de prêt qui devraient être allégées.

Enfin, le troisième point se rapporte au problème des prix. Il y aurait lieu de fixer des prix normaux pour les propriétés qui sont achetées ou qui sont louées, prix égaux à la valeur de rendement des terres.

Quant aux moyens préconisés pour atteindre ces buts, l'Union suisse des paysans demande que des mesures soient arrêtées pour protéger l'agriculture contre la concurrence étrangère : par une adaptation des droits de douane, par le contingentement et par la prise en charge. Pour 80.000 ha. avant la guerre, nous avons aujourd'hui 300.000 ha. de terres labourées. Ce chiffre sera encore dépassé en 1945, mais après la guerre, nous nous proposons de revenir à une surface labourée de 300.000 ha. Ce plan est antérieur à 1939. Nous avons souffert au cours de la dernière décennie d'une surproduction de produits laitiers, en particulier de fromage, dont il a fallu subsidier l'exportation. C'est pourquoi il sera indispensable d'en réduire la production. Ces diverses mesures de politique sociale entraîneront inévitablement un renchérissement du coût de la vie ; mais certains sacrifices ne doivent-ils pas être faits s'ils peuvent contribuer au maintien de la paix intérieure?

J. G.